

AVIS DE PUBLICATION

Conformément à l'article 39 de la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile

Séance publique

Secrétariat

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil de zone du 25 novembre 2022.

Finances

2. Comptes annuels 2021 - Décision.

Secrétariat

3. Présentation du 2ème rapport trimestriel (avril à juin 2022) d'information sur le fonctionnement de la zone par le Commandant de zone - rapport requis par la loi du 15 mai 2007 relative à la Sécurité civile.
4. Présentation du 3ème rapport trimestriel (juillet à septembre 2022) d'information sur le fonctionnement de la zone par le Commandant de zone - rapport requis par la loi du 15 mai 2007 relative à la Sécurité civile.

Points supplémentaires

Finances

5. Approbation de la modification budgétaire n°3 du service extraordinaire de l'exercice 2022 - Décision.
6. Approbation par la Tutelle provinciale du Budget des services ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2023 de la Zone de Secours Hainaut-Est - Prise de connaissance de l'arrêté d'approbation du Gouverneur.

Secrétariat

7. Renouvellement de l'adhésion de la Zone de secours Hainaut-Est au réseau des zones wallonnes (Rezonwal) et son principe de financement (0.05€/habitant). Décision.
8. SEPPT CESI - Convention de collaboration - Mise à disposition temporaire d'un Conseiller de niveau 1 suite au départ de Monsieur *** et dans l'attente d'un nouveau recrutement - Décision.


Huis clos

Ressources humaines

9. GRH - Mise à la pension au 1er décembre 2022 de Monsieur ***, Caporal professionnel, suite à la décision du MEDEX - Décision.


Le Secrétaire de zone,
Thierry GILBART

Par le Conseil zonal


Le Président,
Loïc D'HAeyer
Bourgmestre de Fleurus